

ACCÈS en Déchèterie

Votre **badge d'accès**
pour valoriser vos déchets
en toute simplicité !



INTRODUCTION

Pourquoi un contrôle d'accès ?

Le SICTOM Pézenas-Agde propose un **service de proximité** à travers un réseau de **18 déchèteries**, soit une pour 7 000 habitants (contre une pour 14 000 au niveau national). Ce maillage dense permet à chacun d'apporter ses déchets en toute sécurité et de favoriser leur valorisation.

La fréquentation a augmenté de **34 % depuis 2021**, avec **75 000 tonnes** déposées chaque année.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE BADGE ?

ÉTAPE 1 : Je me rends sur le site du SICTOM www.sictom-pezenas-agde.fr

ÉTAPE 2 : Je remplis le formulaire en ligne
Nom, adresse, email, téléphone, immatriculations (jusqu'à 3 véhicules pour les particuliers et 1 pour les professionnels).

ÉTAPE 3 : Je joins mes justificatifs
• Particulier : carte(s) grise(s) et justificatif de domicile de - 3 mois
• Professionnels :carte(s) grise(s), extrait de Kbis de - 3 mois et RIB

ÉTAPE 4 : je reçois mon badge par courrier, après traitement de la demande.

Le contrôle d'accès par badge répond à 3 objectifs principaux :

- **Améliorer la sécurité** dans les déchèteries
- **Agir pour l'environnement** : les déchèteries sont des lieux de tri et de valorisation, pas des décharges
- **Maîtriser les coûts** en réservant l'accès aux habitants des communes du SICTOM

Ce qui ne change pas

- L'accès reste **gratuit et illimité** pour les particuliers du territoire
- Les **professionnels** conservent un accès sur **inscription** auprès du SICTOM, avec **facturation selon les apports**



LES QUESTIONS FRÉQUENTES

SUIVI DE MA DEMANDE

Sous combien de temps vais-je recevoir mon badge ?

Le délai est variable selon les volumes de demandes. Nos services traitent environ 1 000 dossiers par semaine (demande initiales, changements de véhicules, d'adresses etc...).

Vais-je recevoir un mail de confirmation ?

Oui, vous recevrez un mail de confirmation après votre demande. Pensez à vérifier vos spams.

Je n'ai toujours pas reçu mon badge, dois-je refaire une demande ?

Non, si vous refaites une demande, elle sera refusée. Merci de patienter et de tenir compte des délais de traitement et postaux. En cas de problème persistant : 04 67 98 45 83

MOYENS DE DEMANDE

Puis-je faire ma demande par email ?

Non, la demande doit être faite uniquement via le site internet du SICTOM.

Je n'ai pas accès à internet, que faire ?

Vous pouvez :

- demander à un proche de vous aider
- vous adresser à votre mairie si elle propose un service d'aide
- envoyer votre demande par courrier (avec les pièces justificatives photocopiées)
- ou venir directement avec vos justificatifs, au siège du SICTOM ou à l'Antenne du Littoral pour les usagers d'Agde

UTILISATION DU BADGE

Le badge est-il obligatoire ?

Oui, un badge par foyer est nécessaire pour accéder aux déchèteries.

Le badge donne-t-il accès à toutes les déchèteries ?

Oui, il est valable dans les 18 déchèteries du SICTOM Pézenas-Agde.

L'accès est-il payant ?

Non, l'accès reste gratuit pour les particuliers.

CAS PARTICULIERS (RÉSIDENCES, FOYERS, VÉHICULES)

Mon conjoint(e) a un nom différent, faut-il deux demandes ?

Non, un seul badge par foyer suffit. Saisissez simplement les deux noms et les véhicules concernés.

J'ai une résidence secondaire dans une commune du SICTOM, que faire ?

Fournissez un justificatif de domicile à l'adresse de la résidence secondaire, et indiquez manuscritement qu'il s'agit bien de votre résidence secondaire.

J'ai une résidence principale et une résidence secondaire, dois-je faire deux demandes ?

Non, un seul badge sera délivré pour la résidence principale.

Je n'ai pas de boîte aux lettres à ma résidence secondaire.

Précisez par écrit que l'envoi doit se faire à votre adresse

principale, en mentionnant aussi l'adresse de la résidence secondaire.

VÉHICULES ET CARTES GRISES

Je n'arrive pas à saisir mon immatriculation ("format incorrect").

Saisissez-la sans espace ni tiret
ex : 111BB34 ou AA111AA.

Puis-je mettre une carte grise barrée ?

Non. Fournissez un certificat provisoire d'immatriculation ou la nouvelle carte grise.

Je change de véhicule, que dois-je faire ?

Inutile de refaire une demande. Envoyez à acces-decheterie@sictom-pezenas-agde.fr :

- vos coordonnées,
- votre numéro de badge,
- la nouvelle carte grise,
- en précisant s'il s'agit d'un ajout ou d'un remplacement.

J'ai oublié de saisir un autre véhicule.

Envoyez la carte grise supplémentaire à acces-decheterie@sictom-pezenas-agde.fr en indiquant vos coordonnées et votre numéro de badge.

J'ai plusieurs véhicules, dois-je faire plusieurs demandes ?

Non, les particuliers peuvent enregistrer jusqu'à 3 véhicules sur le même badge. Les professionnels doivent avoir un badge par véhicule.

Je me sers du véhicule de quelqu'un d'autre (location, prêt, etc.)

En indiquant votre numéro de badge, merci d'en informer nos services à l'avance à acces-decheterie@sictom-pezenas-agde.fr

PROFESSIONNELS

Je suis professionnel, puis-je avoir une carte "particulier" pour mes déchets personnels ?

Oui, mais vous devez d'abord être inscrit comme professionnel et avoir une carte "professionnel". Vous pourrez ensuite demander une carte "particulier".

Puis-je mettre un véhicule de société sur mon badge de particulier ?

Non. Les véhicules de société relèvent du statut professionnel. Si vous utilisez un véhicule de fonction, joignez une attestation de votre employeur indiquant cet usage.

Vous ne trouvez pas votre réponse ?

Écrivez-nous directement sur Facebook, Instagram ou LinkedIn nous serons ravis de vous aider !

 Sictom Pézenas-Agde

 sictom_pezenas_agde

 SICTOM Pézenas-Agde

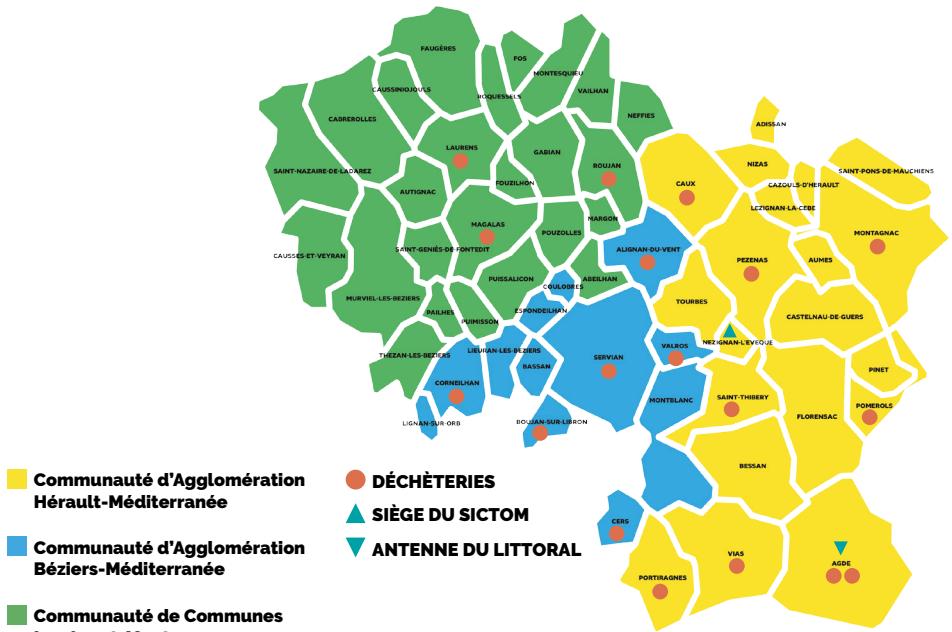
CONTACT UTILE

04 67 98 45 83

acces-decheterie@sictom-pezenas-agde.fr

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h

CARTE DU TERRITOIRE



 Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée

 DÉCHÈTERIES

 Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée

 SIÈGE DU SICTOM

 Communauté de Communes Les Avant-Monts

 ANTENNE DU LITTORAL